



Vert

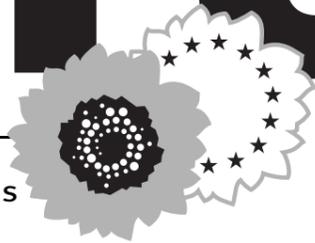
612 BIS

Du 30 JUIN
AU 6 JUILLET 2001

7 FRANCS
1,06 EURO

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



Conseil national interrégional (CNIR) de Créteil - 23 et 24 juin 2001

Election du (de la) secrétaire national(e) des Verts

1^{er} TOUR
Votants : 114
Nuls : 3
Abstentions : 29

Françoise Duthu : 6
Stéphane Pocrain : 36
Dominique Voynet : 40

2^e TOUR
Votants : 116
Nuls : 0

Abstentions : 16
Stéphane Pocrain : 45
Dominique Voynet : 55

3^e TOUR
Votants : 109
Blancs et nuls : 12
Contre : 35
Dominique Voynet : 62. Elue.

Guadeloupe

Les Verts suivent avec une grande attention le débat ayant cours dans les régions et départements d'Outre-mer sur l'évolution statutaire. Fidèles à nos idéaux de liberté nous saluons et félicitons les élus guadeloupéens qui ont entrepris, en congrès, la réflexion nécessaire à l'élaboration d'un projet de nouveau statut pour la Guadeloupe. Cependant Les Verts exhortent Lionel Jospin et le gouvernement de la gauche plurielle à manifester sans délai leur volonté franche d'éradiquer tous les stigmates et les vestiges du passé colonial qui affectent encore les rapports de ces régions avec la France et l'Europe. Le cri que pousse le peuple guadeloupéen semble dépasser une simple quête de réforme d'un statut juridique ; c'est une revendication identitaire forte, qui s'exprime dans toutes les conversations. Ne pas entendre ce cri et les souffrances d'une population locale qui ne supporte plus la dure actualité de ce mot de Frantz Fanon : « On est blanc parce que riche et riche parce que blanc. » Les multiples mouvements sociaux qui affectent de façon endémique la Guadeloupe ne sont que les convulsions d'un peuple qui vit mal la domination administrative économique et sociale de gens

de passage, venus d'ailleurs, fut-ce de la mère patrie ! Cette situation est d'autant plus insupportable que les images d'un pouvoir blanc omniprésent perpétuent les images du maître et de l'esclave, qui sont gravées dans le subconscient de l'homme guadeloupéen.

Nous appelons sans délai la gauche plurielle à aller au-delà de la simple reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, en s'appuyant si nécessaire sur des mesures de discrimination positive.

« La réhabilitation des descendants d'esclaves. » Car c'est ça la profonde aspiration du peuple guadeloupéen, peuple métissé, qui a besoin de se reconnaître en ceux qui exercent l'autorité administrative et judiciaire notamment.

Certes, nul autres que les Guadeloupéens eux-mêmes ne pourront libérer leurs esprits. Nous, Les Verts, pensons, peut-être avec une certaine naïveté que l'émancipation de nos concitoyens d'Outre-mer est possible dans la République si nous faisons un effort pour extirper « le petit colon qui sommeille en chacun d'entre-nous » (Jean-Paul Sartre).

Les Verts se prononcent ainsi comme étant un parti anticolonialiste. Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 13
Adopté.

Proportionnelle

Le CNIR des Verts des 23 et 24 juin 2001 a décidé que

la question de la proportionnelle sous ses différentes formes, y compris la proportionnelle intégrale, est mise à l'ordre du jour des Journées d'été 2001 des Verts, sous forme d'atelier(s). Des représentants de chacun des principaux partis politiques, y compris ceux non-représentés à l'Assemblée nationale, sont invités à participer à ces travaux, dès lors qu'ils avaient répondu à l'interpellation des Verts en décembre 2000.

3) Ces mêmes représentants sont conviés aussi à l'assemblée fédérale prévue en décembre 2001.

Législatives

Avertissement :

Certains amendements proposés par des membres du CNIR ne figurent pas dans le texte adopté, mais n'ont pas pour autant été rejetés, mais renvoyés à un groupe de travail qui se réunira pendant les Journées d'été, fin août, à Lamoura (Haut-Jura). Le texte ci-dessous n'est donc pas encore totalement finalisé et ne le sera qu'à partir du CNIR de septembre. En particulier, la piste qui figure dans ce texte d'AG de regroupement de circonscriptions a été votée par le CNIR comme indication au groupe de travail. Elle sera affinée pour une nouvelle présentation lors de la réunion du CNIR de septembre, qui suivra les Journées d'été.

A) L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les statuts et le règlement intérieur des Verts ne définissent pas les modalités d'organisation d'une Assemblée générale extraordinaire. L'article XIII du règlement intérieur précise qu'elle doit se dérouler en deux phases et les délais de convocation. Le CNIR de juin peut donc décider selon les règles de vote actuelles (60 % des exprimés, 50 % des votants) des modalités de l'AG extraordinaire du 4^e trimestre 2001.

A1) Le calendrier

• Vendredi 2 novembre : envoi des convocations et documents. Pour préparer ces AG, le Secrétariat national adresse à l'ensemble des militants à jour des cotisations 2001 les conditions programmatiques et de candidatures d'un éventuel accord avec un ou plusieurs partenaires de la majorité plurielle.

NB : en cas de retard dans les négociations, le calendrier pourrait être retardé à janvier 2002.

• Dimanche 25 novembre : AG régionales décentralisées.
• Samedi 8 et dimanche 9 décembre : Assemblée fédérale.
Le CNIR d'octobre fixe l'ordre du jour définitif.

A2) L'ordre du jour des AG décentralisées par régions

• En matinée : présentation des motions nationales. Les motions pour ce congrès seront orientées sur une prise de position par rapport à un éventuel accord national. Les chapitres obligatoires seront proposés au CNIR des journées d'été.
• Dans l'après-midi :
- Vote ouvert à bulletins secrets, de 14 h à 17 h, sur les motions et les délégués au Congrès fédéral.
- Vote des amendements au programme de la Présidentielle.

A3) La composition de l'Assemblée fédérale extraordinaire

L'assemblée fédérale est composée :
• des délégués (suivant les modalités de l'AG ordinaire - article XII-3 RI) ;
• des membres titulaires du CNIR (éventuellement, remplacés par les suppléants) ;
• des membres du CE. Les membres du CNIR et du CE n'auront pas droit de vote en tant que tels, mais conservent leur droit à se faire élire délégués.

A4) L'ordre du jour de l'Assemblée fédérale extraordinaire

Un point Législatives :
1) Vote sur l'accord programmatique et de candidatures. Ce vote inclut le débat sur la proportionnelle, puisque s'il y a accord avec les partenaires de la majorité plurielle, il comportera un calendrier précis et les modalités techniques et juridiques pour l'introduction de la

proportionnelle aux Législatives dans la prochaine législature.

2) Autres votes stratégiques, définis au CNIR d'octobre :
- Ratification des propositions de la commission d'investiture ;
a) Validation des candidats des circonscriptions "réservées" ;
b) Validation des candidats sur les circonscriptions "primaires".

Un point Présidentielle :

• Mise en scène de la candidature du candidat élu en juin, avec l'ensemble des personnalités du mouvement et des EGEP...
• Adoption du programme des Présidentielles et vote des amendements régionaux.
• Conditions d'un éventuel désistement au 2^e tour de la Présidentielle.

B) LES DÉSIGNATIONS DE CANDIDATURES INTERNES

B1) La commission d'investiture :

Il est institué une commission nationale d'investiture dont les membres renoncent à être candidats à l'investiture dans les circonscriptions faisant l'objet d'un accord national. Elle est constituée au CNIR des Journées d'été, à l'issue du vote des modalités d'organisation de l'Assemblée générale extraordinaire. Elle prépare, avec les Conseils d'administration ou Conseils politiques régionaux, la liste des candidats Verts qui sera soumise à l'investiture. Elle sera composée des 15 membres du Collège exécutif et de 21 membres désignés par le CNIR, soit 36 personnes. Les 21 membres, désignés par le CNIR le sont dans la proportion de la commission "composition du CE" de Toulouse.

Elle aura pour fonction :

• Superviser le découpage électoral pour la désignation des candidates et des candidats des circonscriptions et servir d'instance d'appel en cas de

contestation de rattachement d'un(e) adhérent(e) à une circonscription.

• Proposer la liste des candidats et des candidates pour les circonscriptions "réservées" et "primaires".
• Garantir le respect de la parité des candidatures, y compris pour l'ensemble des circonscriptions considérées comme "gagnables", afin d'éviter de nous retrouver dans une situation où les candidatures seraient bien paritaires, mais où les élus seraient des hommes dans leur immense majorité. Elle veillera aussi à ce que chaque sensibilité soit prise en compte, en particulier pour les circonscriptions réservées.
• Valider, si nécessaire, la liste des circonscriptions où le nombre de candidats sera réduit à 1 F-1 H par suite de manque d'adhérents dans le département dont dépend la circonscription. Pour appartenir à cette liste, les circonscriptions proposées doivent rassembler 60 % des votes au sein de la commission.

Dans le cadre d'un éventuel accord avec un partenaire majorité plurielle, nous aurons trois types de circonscriptions :

• Les circonscriptions "réservées" sont les circonscriptions où les candidat(e)s Vert(e)s sont soutenus par le partenaire.
• Les circonscriptions "sans candidats" sont celles où nous soutenons les candidat(e)s du partenaire majorité plurielle.
• Les circonscriptions "primaires" sont celles où chaque formation présente un candidat(e).
La première réunion de la commission des investitures pourrait se tenir pendant les Journées d'été.

(SUITE PAGE SUIVANTE...)



Conseil national interrégional (CNIR) de Créteil - 23 et 24 juin 2001

(... SUITE DE LA PAGE 1)

Les 21 membres désignés par le CNIR le seront de façon à compenser la sur-représentation de la majorité au CE et assurer la représentation proportionnelle des courants au sein de cette commission de 36 membres, conformément aux pourcentages de suffrages militants obtenus lors des AG décentralisées 2000. La proportionnelle se fera donc sur les 36 membres.

B2) La désignation des candidats et candidates au niveau local

Les AG de regroupement de circonscriptions proposent 4 candidat(e)s par circonscription (2 H et 2 F). Le corps électoral pour désigner ces 4 candidats s'effectue sur la base d'un regroupement de circonscriptions (minimum 2, maximum 6). Il est composé des adhérents résidant dans les circonscriptions concernées. Les AG de regroupement de circonscriptions se tiendront dans la deuxième quinzaine d'octobre ou la première quinzaine de novembre. Il est possible à chaque adhérent de se présenter dans toute circonscription de l'hexagone, quel que soit le groupe local où il a droit de vote. Comme le financement des partis est fonction du score au premier tour des Législatives et que l'autonomie des Verts est fonction de ce financement, tout échange doit être justifié en termes électoraux. Nul ne peut se présenter dans plus d'une circonscription ("réservées" ou non).

B3) Les listes nationales

Le vote local privilégie les acteurs de "terrain géographique". Les membres actifs dans les associations ou syndicats, les jeunes, les candidatures symboliques sont souvent les oubliés des désignations locales. Il y aura donc l'établissement de listes nationales pour en tenir compte et prendre en compte les "sensibilités" du mouvement telles qu'elles se

sont exprimées au 1er tour de l'AG nationale 2000. Un(e) candidat(e) issu(e) de cette liste devra, pour se présenter dans une circonscription réservée située dans une région autre que celle de son adhésion, obtenir un vote favorable de l'instance décisionnelle sur ce point.

B4) Le rôle des régions

Rappel :

L'article X du règlement intérieur des Verts précise que

la stratégie et les candidatures des Législatives sont du ressort du national. En conséquence, toute procédure de désignation qui ne serait pas conforme aux décisions du CNIR sera considérée comme nulle et pourra être l'objet de recours auprès du Conseil statutaire.

Les régions organisent :

- L'appel, la réception et le recensement de toutes les candidatures de toutes les circonscriptions de la région.
- Les votes par regroupement

de circonscriptions, en validant les dates et les lieux des AG de regroupement de circonscriptions et en désignant les présidences de ces AG.

- La vérification du corps électoral de chaque regroupement de circonscriptions. L'instance régionale fournit au président du bureau de vote le listing des votants par circonscription et le listing des candidatures.
- La région fait remonter les

résultats au service élections du national.

Les régions peuvent décider de déléguer certaines de ces tâches aux structures départementales.

B5) La validation des candidatures

La commission "candidatures" présente au Congrès fédéral les candidatures.

- Dans les circonscriptions "primaires", le ou la candidat(e) est obligatoirement

l'un des 4 candidat(e)s proposés par l'AG de regroupement de circonscriptions.

- Dans les circonscriptions "réservées", le ou la candidate est, soit l'un des 4 candidat(e)s proposés par l'AG de regroupement de circonscriptions, soit un candidat de la liste nationale.

B6) L'engagement des candidat(e)s

Les postulants à la candidature devront signer avant leur désignation officielle une convention selon laquelle ils s'engagent à effectuer les versements au mouvement dans les conditions définies par le CNIR.

Les candidats devront respecter une charte de l'élu qui sera élaborée par le CE et validée par le CNIR.

Les postulants à la candidature devront être en conformité avec la grille des cumuls de mandat et être à jour de leurs versements aux instances régionales et nationales des Verts, conformes aux décisions du CNIR sur leurs indemnités d'élu. Cela sera redéfini dans la Charte des candidats et des élus.

B7) Le cadre des candidatures

Si une dose de proportionnelle est établie pour les élections législatives de 2002, parmi les candidats des Verts figurera, en position éligible, un contingent de députés des départements d'outre-mer.

Pour : beaucoup
Contre : 2
Abstentions : 3
Adopté.

Accord Verts-PS pour les Sénatoriales

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Créteil les 23 et 24 juin 2001, a décidé de valider, sous réserve des amendements votés, la proposition d'accord Verts-PS pour les Sénatoriales. (cf. tableau ci-contre)
Pour : 46. Adopté.

Sénatoriales 2001 : base d'un accord avec le Parti socialiste

RÉGION	DÉPARTEMENT	NOMBRE DE SÉNATEURS	GAUCHE	DROITE	PLACE POUR CANDIDAT(E) VERT(E)	SEXE
CE	Indre-et-Loire	37	3	0	2 ^e ?	F
RH	Isère	38	4	0	3 ^e	H
FR	Jura	39	2	0	Autonome	
AQ	Landes	40	2	0	Autonome	
CE	Loir-et-Cher	41	2	0	Autonome	
RH	Loire	42	4	0	3 ^e	H
AU	Haute-Loire	43	2	0	Autonome	
PA	Loire-Atlantique	44	5	2	3 ^e	H ou F
CE	Loiret	45	3	0	3 ^e	H ou F
MI	Lot	46	2	0	Autonome	
AQ	Lot-et-Garonne	47	2	0	Autonome	
LA	Lozère	48	1	0	Autonome	
PA	Maine-et-Loire	49	3	0	2 ^e	F
BA	Manche	50	3	0	2 ^e	F
CH	Marne	51	3	0	3 ^e ou autonome	H
CH	Haute-Marne	52	2	0	Autonome	
PA	Mayenne	53	2	0	Autonome	
LO	Meurthe-et-M.	54	4	0	4 ^e	H ou F
LO	Meuse	55	2	0	Autonome	
BR	Morbihan	56	3	0	3 ^e	H
LO	Moselle	57	5	2	5 ^e	H
BO	Nièvre	58	2	0	Autonome	
NO	Nord	59	11	6	4 ^e	F
PI	Oise	60	3	0	3 ^e	H
BA	Orne	61	2	0	Autonome	
NO	Pas-de-Calais	62	7	5	4 ^e	F
AU	Puy-de-Dôme	63	3	3	Suppléant	H
AQ	Pyrénées Atl.	64	3	0	3 ^e ou autonome	H
MI	Hautes Pyrénées	65	2	0	Autonome	
LA	Pyrénées Orient.	66	2	0	Autonome	
TOTAL		30	94	26	68	

Base de l'accord

Accord dans les départements avec listes proportionnelles (3 postes de sénateurs ou plus)
Présentation autonome dans les autres départements (1 ou 2 postes de sénateurs)

Amendements votés par le Conseil national interrégional du 23 juin 2001 :
Possibilité de se présenter en autonome dans la Manche
Possibilité de se présenter en autonome en Meurthe-et-Moselle et Moselle



L'OURS

JE M'ABONNE À



JE REJOINS

Les Verts

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél. 01 43 55 10 01 - Fax 01 43 55 16 15
Courriel vcontact@les-verts.org
Internet <http://www.les-verts.org>

Directeur de publication : Stéphane Poli
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias
Rédactrice en chef : Géraldine Bojyer
Secrétariat de rédaction/mise en page : GB
Reporter : Éric Marquis
Révision : Gérard Roy

Dessins de Charlie-Hebdo reproduits avec l'aimable autorisation de notre excellent confrère Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. 01 43 66 71 53
Tirage : 15 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089
Ont aussi collaboré à ce numéro : Raymond Lévêque, Serge Marolleau, Ruffin M'Paka, P Yann Salaun

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F
Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F
Abonnement institutionnel : un an : 500 F
Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F
Abonnement de soutien : un an : à partir de 300 F

Le nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom Prénom
N° rue
Code postal Ville
Tél. Fax

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, service abonnements, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. 01 43 66 16 05

Nom
Prénom
N° rue
Code postal
Ville
Tél.
Fax
Profession

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service adhésions - 107 avenue Parmentier, 75011 Paris

LAMOURA DEUX : ATTENTION

À compter du 30 juin, le secrétariat franc-comtois des Journées d'été des Verts n'est plus assuré par Gérard Roy, mais par Anne Rossigneux :
tél. 03 81 81 15 53 - Fax : 03 81 81 06 66.

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible au Secrétariat national :
107 av. Parmentier, 75011 Paris. Tél. 01 43 55 10 01.
Sur Internet : <http://www.verts.imagnet.fr>
Par courriel : documentation@les-verts.org

